

## DELIBERATION 2016-89

LE 8 DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 2 DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - Mme MASANET C. - M. NENCIONI S. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L. – M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. FONTVIEILLE H. procuration à Mme GUIRAUD I. – M. DE BOISGELIN P. procuration M. CLAMOUSE A. – M. PAINTRAND J-F. procuration à Mme VESSIOT A. – M. MARTIN-LAVAL B. procuration à M. TRINDADE J. – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D. – M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V.

**ABSENTS EXCUSES :** M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – M. CARABASSE P.

**ABSENTE :** Mme MAUREL P.

Monsieur José TRINDADE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UN PROJET DE 26 LOGEMENTS SOCIAUX A « UN TOIT POUR TOUS »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, durant la période de carence prononcée par le Préfet, l'Etablissement Public Foncier a préempté les parcelles BM 135, 136 et 137 d'une superficie totale de 2868m<sup>2</sup>, afin d'y réaliser des logements sociaux. Les études menées sur ce dossier permettent d'évoluer maintenant vers le dépôt d'un permis de construire.

Madame le Maire souligne qu'elle a souhaité limiter la densité de construction et d'assurer un projet de qualité architecturale qui s'intègre dans son environnement. Toutefois les contraintes demandées ainsi que le prix du foncier amènent la société Un Toit Pour Tous à demander une subvention de 68 000 €. Cette subvention permettra le déclenchement d'une subvention régionale d'un montant équivalent, soit 68 000 €. En outre, cette participation pourra, dans deux ans, venir en déduction des pénalités appliquées à la commune au titre de la carence en logements sociaux.

#### Caractéristiques du projet :

Architecte : Mr Christian PIRO à Montpellier  
26 logements  
18 logements collectifs et 8 individuels  
18 PLUS et 8 PLAI  
9 T2, 12 T3 et 5 T4  
1720m<sup>2</sup> de surface habitable

#### Plan de financement :

Coût total de l'opération	4 150 000 €
Subvention 3M	65 077 €
Subvention Commune Saint Jean de Védas	68 000 €
Subvention Région	68 000 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'établissement Un Toit Pour Tous, une subvention de 68 000 € dans le cadre de l'opération de 26 logements sociaux tels que précédemment décrits.

Envoyé en préfecture le 14/12/2016  
Recu en préfecture le 14/12/2016  
Affiché le

ID : 034-213402704-20161214-2016\_89-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;  
Vu le Code de l'Urbanisme ;  
Vu l'avis de la Commission Urbanisme réunie le 28 Novembre 2016 ;

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ACCORDE** une subvention de 68 000 € à l'établissement Un Toit Pour Tous. Ce montant pourra être déduit des pénalités qui sont appliquées à la Commune de Saint Jean de Védas au titre de la carence en logements sociaux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas,

